

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 1**  
**Réunion du 6 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Nathalie Vuarnet, Claude Gérard, Nathalie Reyanud, Chantal Chevaux, Elisabeth Lanvers, Marie-Rose Redon, Danielle Bocquet

Etaient absents : M. Serge BEL, Roseline Meghezzi, Lucille Schefzick et Valérie Duret

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Date de la convocation : 19.05.2023

Secrétaire de séance : Claude Gérard

**1- Plan comptable applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 (version abrégée) :**

L'adoption de cette nouvelle nomenclature comptable devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour les communes de notre strate démographique, le passage à cette nouvelle comptabilité n'entraîne pas de modifications majeures par rapport à la M14.

2 possibilités nouvelles méritent d'être signalées :

- La fongibilité de crédits (possibilités de transférer des crédits d'un chapitre à l'autre)
- Les dépenses imprévues

Les communes de la taille de Messery peuvent adopter une version abrégée du référentiel budgétaire et comptable. Suite à l'adoption par le budget principal et des affaires scolaires, il est proposé de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 dans sa version abrégée, pour le budget du CCAS.

Vu l'avis du comptable public dont relève la commune de Messery,  
La commission du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 dans sa version abrégée, pour le budget du CCAS.

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents

Serge BEL  
Président du CCAS

